

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

**Représentés :** Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

**Excusés :** Maxime ATGER, Franck BACHELARD

**Absents :**

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

**DE\_2022\_022 - Objet : CRECHE RIEUTORT-DE-RANDON / DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement du projet "Crèche de RIEUTORT"

Après évaluation et consultation avec les services de la PMI et de la CAF et dans le cadre du plan de relance, des crédits exceptionnels de la CAF pourraient être alloués.

Le cofinancement de ce projet serait assuré par l'Etat, la CNAF, le Département et la Région selon la répartition s

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT	Dénomination financeur	Montant	%
Travaux et Maître d'œuvre	737 500,00 €	DETR	250 000,00 €	34 %
		CNAF	200 000,00 €	27%
		Département	90 000,00 €	12%
		Région	50 000,00 €	7%
		Autofinancement	147 500,00 €	20%
Total charges	737 500,00 €	Total produits		100,00%

Le Président, Francis SAINT-LEGER, ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement énoncé ci-dessus.
- Sollicite les financements tels qu'énoncés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

